



## Programme des Investissements d'Avenir (PIA)

### Mesure relative au Renforcement de la compétitivité des PMI et des filières industrielles stratégiques

#### Appel à projets « filières industrielles » - Notice simplifiée – Révision 3 du 8 février 2013

*Document indicatif non contractuel.*

*Seul fait foi le texte de l'appel à projets publié sur le site Internet [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)*

*L'appel à projets qui avait été lancé en septembre 2010 et temporairement clos le 30 juin 2012, est réouvert jusqu'au 31 décembre 2013 à la suite d'un abondement complémentaire de l'enveloppe financière initiale.*

#### 1. La nature des projets visés

Douze comités stratégiques de filières ont été mis en place afin notamment de définir la stratégie de leur filière de moyen terme<sup>1</sup>. L'appel à projets vise à accompagner des projets s'inscrivant dans l'une au moins de ces stratégies de filières mises en place.

Les projets industriels doivent présenter les caractéristiques suivantes (critères d'éligibilité) :

- être stratégiques et structurants pour la (les) filière(s) en question. Cela se traduit notamment par un soutien motivé des comités stratégiques de filières (CSF) ou des fédérations professionnelles concernés. Ce soutien prend la forme d'une fiche de labellisation que le CSF ou la fédération professionnelle devra renseigner et remettre au porteur du projet avant le dépôt de son dossier. Une labellisation par le porteur du projet n'est pas admise ;
- être collectifs, c'est-à-dire bénéficiers à un nombre significatif de PME ou d'ETI, avec la participation d'éventuelles grandes entreprises ;
- apporter un bénéfice effectif au développement industriel et commercial des PME ou ETI identifiées et impliquées dans le projet ;
- être financés pour une part significative par des fonds privés. Si le projet comporte une part de financement d'une structure, celle-ci devra être financièrement autonome au terme du projet ;
- être portés par une entité disposant d'une solidité financière avérée.

<sup>1</sup> La liste des filières figure au paragraphe 1 du cahier des charges de l'appel à projets.

Dans ce contexte, les projets peuvent notamment prendre la forme (voir les exemples détaillés en annexe 1) :

- de plateformes de services communes (plateformes d'achats ou de réponses communes à des appels d'offres), ou d'unités de conception, de production ou d'essais partagées, afin de permettre à des PME et ETI d'avoir accès à ces outils de manière compétitive.

Ainsi, la mise en place d'une plateforme d'achat de matières premières à Toulouse pour la filière aéronautique permet aux PME associées de mutualiser les coûts des fonctions supports associées (achats, financement...) et de bénéficier d'effets d'échelle importants.

- de programmes de renforcement de la capacité stratégique d'un tissu de PME au sein d'une filière, répondant à un enjeu identifié par celle-ci.

Le programme DINAMIC en est un exemple : constatant des cycles d'activité dans la filière navale générant des vagues successives de licenciements et de pertes en compétence, il a permis la mise en place d'un accompagnement stratégique des chefs d'entreprises (diversification, amélioration de la compétitivité), associé à un accompagnement par la formation des salariés des PME en période de « creux ». Le programme a permis de créer et sauver 1800 emplois et d'améliorer la compétitivité de 65% des PME accompagnées ;

## 2. L'aide apportée

L'aide est apportée sous la forme d'une participation au coût du projet qui sera limitée, pour la part de l'Etat, au titre de l'appel à projets, à un **maximum de 50%** des dépenses éligibles.

En tout état de cause, la part des financements publics sera limitée par les seuils définis dans les régimes notifiés à la Commission européenne ou exemptés de notification pris en référence pour le financement des différentes actions des projets.

Par exemple, lorsque des projets incluent des prestations de formation générale, celles-ci peuvent être subventionnées à plus de 50 % (80 % pour les petites entreprises et 70 % pour les moyennes entreprises).

En revanche, les taux de subventions sur les investissements matériels sont plus faibles compte tenu des seuils définis par les régimes d'aides notifiés à la Commission européenne (de 0 à 35% suivant la catégorie du porteur et sa localisation géographique).

## 3. Les critères de sélection

Les critères retenus pour la sélection des projets déclarés éligibles permettent de retenir ceux qui correspondent à la nature des projets recherchés et dont les aspects stratégiques, collectifs, et financiers sont les plus solides.

- l'aspect stratégique du projet :
  - aspect stratégique et structurant du projet au regard des objectifs de la filière définis par le comité stratégique filière ad-hoc :
    - cohérence des objectifs poursuivis par le projet au regard de ceux de la filière ;
    - soutien par une grande entreprise « tête de file » de la filière sauf pour les projets de renforcement de « tête de filière » ;
    - pertinence de la vision stratégique et de l'insertion du projet dans une stratégie structurante de filière ;
  - nature stratégique du projet pour les entreprises impliquées dans le projet (développement à l'export, innovation, créativité, marchés,...) ;
  - retombées durables en matière de compétitivité, de création de valeur, d'activité et d'emplois pour la filière industrielle concernée ;

- originalité du projet au regard d'autres programmes nationaux existants ;
  - coordination avec les dispositifs déjà existants (pôles de compétitivité, grappes d'entreprises, actions d'animation menées par les collectivités territoriales) ;
  - pertinence du dispositif d'évaluation des résultats du projet notamment vis-à-vis des objectifs poursuivis ;
  - pertinence des propositions de suivi du projet et des indicateurs opérationnels permettant d'assurer un contrôle de la bonne exécution du projet ;
  - intérêt de la solution proposée au regard des marchés accessibles.
- l'aspect collectif du projet :
    - qualité du partenariat (nombre de partenaires, pertinence des acteurs dans le domaine concerné, implication d'une grande entreprise dans le projet, implication des chefs d'entreprises...) ;
    - efficacité des moyens et dispositions mis en œuvre pour la gestion du projet, y compris l'évaluation des principaux facteurs de risque ;
    - complémentarité avec d'autres projets existants sur la même filière.
- l'aspect financier du projet :
    - incitativité de l'aide (accélération des travaux, réalisation de travaux qui n'auraient pas pu être réalisés sans l'intervention publique...) ;
    - la capacité financière du porteur de projet ainsi que celle des partenaires à assumer le projet doit être avérée ;
    - description des résultats économiques attendus et des retours à l'Etat ;
    - la part des financements dédiés au fonctionnement dans les projets devra prendre en compte la recherche de réallocation de moyens de financement classiques ;
    - pertinence du chiffrage économique et du potentiel de développement de la filière grâce à ce projet ;
    - dans le cadre de projet prenant la forme de regroupement de moyens, pertinence et crédibilité du plan d'affaire proposé (business plan) et de l'analyse du retour sur investissement ;
    - degré de soutien par les collectivités territoriales et des fonds européens ;
    - respect des règles communautaires applicables notamment celles relevant des aides d'Etat.

#### **4. Constitution des dossiers**

Les porteurs de projet peuvent être des entreprises, des groupements d'entreprises, des associations, des fédérations professionnelles ou toute autre structure pertinente.

Les dossiers de candidature pour la phase d'éligibilité devront être déposés sur le site :

<https://extranet.oseo.fr/fi>.

Ils doivent être élaborés à partir des documents type qui sont téléchargeables sur le site d'OSEO :

[http://www.investissementsdavenir-oseo.fr/investissements\\_d\\_avenir/financement\\_des\\_entreprises/aap\\_filieres\\_industrielles](http://www.investissementsdavenir-oseo.fr/investissements_d_avenir/financement_des_entreprises/aap_filieres_industrielles)

#### **5. Processus et calendrier d'instruction (voir annexe 2)**

L'appel à projet est réouvert jusqu'au **31 décembre 2013**.

## **Annexe 1 : Exemples de projets ciblés par l'appel à projets**

### ***1. Plateforme mutualisée de services communs à des sous-traitants d'une filière***

L'achat de matières premières peut être identifié par les sous-traitants d'une filière comme un enjeu majeur, dans la mesure où ils peuvent représenter des proportions importantes du coût de revient d'une pièce et peuvent être soumis à des aléas difficilement maîtrisables (évolution des cours, sécurisation d'approvisionnement, fluctuation des coûts matières, etc.).

Les sous-traitants concernés peuvent ainsi se regrouper pour créer une structure (SAS par exemple) prenant en charge, pour leur compte, la gestion des approvisionnements matières et fournitures. Un tel dispositif, parce qu'il consolide les sous-traitants et par là-même l'ensemble de la filière, pourrait être soutenu par le comité stratégique de filière concerné, une fédération et/ou de grandes entreprises de la filière (soutien y compris financier pour ces dernières).

La mutualisation des fonctions achats matières entre PME peut ainsi permettre d'accéder à des coûts d'achats compétitifs, de sécuriser l'approvisionnement, d'atténuer les coûts financiers et le besoin en fonds de roulement lié à la gestion de la matière et de réduire l'impact financier des variations des devises (le cas échéant) ou des cours d'achat. Cette mutualisation peut ainsi permettre de retrouver des points de marge et être un facteur de compétitivité, devenant un rempart contre la délocalisation de certaines productions en zone « low cost ».

Les services d'une telle plateforme peuvent être élargis à l'achat de fourniture, voire à tout ou partie de la fonction commerciale des PME pour décrocher des contrats à l'international.

### ***2. Programmes d'accompagnement stratégique de PME par filière, portés par des fédérations professionnelles***

L'un des enjeux que peuvent identifier les comités stratégiques de filières est la trop forte dépendance des PME sous-traitantes de leurs donneurs d'ordre au sein d'une filière. Cette dépendance peut générer un manque de visibilité stratégique du tissu des sous-traitants concernés, réduisant ainsi leur aptitude à innover, à exporter, à investir dans un outil productif, ou à se diversifier.

Une fédération peut porter un projet d'accompagnement stratégique des PME de la filière concernée : accompagnement à la diversification des activités, à l'export, à l'investissement compétitif, etc... Porté au niveau national, un tel projet se déclinerait dans les régions concernées : forum de mobilisation des PME dans un premier temps, sur la base de l'analyse des mutations industrielles et des attentes des clients de la filière, puis travaux se déclinant pour les PME engagées sur la base d'un processus d'alternance entre démarche individuelle (accompagnement individuel) et dynamique collective (mutualisation et retours d'expérience).

Un tel projet pourrait être cofinancé par l'Etat, dans le cadre du présent appel à projets, par les collectivités territoriales concernées, ainsi que les grandes entreprises de la filière.

Le programme ACAMAS, porté par la fédération des industries mécaniques, est un exemple de ce type de programme : il a accompagné plus de 700 PME depuis 2005 et a permis, pour 80% d'entre elles, la mise en place effective de projets compétitifs. Le programme DINAMIC est un second exemple : il visait 200 entreprises sous-traitantes de la construction navale, les programmes d'intervention en entreprises permettant aux employés d'être formés en période de creux (au lieu des licenciements habituels), et aux patrons de réfléchir à leur stratégie de diversification d'activité, de déceler les leviers d'amélioration de leur procédé industriel. Le programme, finançant entre 50% et 90% des dépenses du dispositif pour les PME, a permis de préserver et créer 1800 emplois, et à l'amélioration de la compétitivité pour 65% des PME accompagnées.

## Annexe 2 : processus d'instruction des dossiers

